

Ecole Primaire Publique Chef lieu

73 400 - MARTHOD

2 04.79. 37.61.94

Ce.0730989D@ac-grenoble.fr

CONSEIL D'ECOLE n°1 le lundi 10 novembre 2014 à 18h

<u>Présents</u>: Mmes Combaz, Jamet, Veyrat-Masson, Marin, Farys, Vernaz C., Blanc-Gonnet, Roubeau, Deville, Gaucher, Rimboud, Cornet, Poencin, Vernaz, Cusin-Rollet, Tartarini, Mrs Hennequin, Battentier, Joguet.

Excusées: Mmes Perrucchetti, Smith et Peretto

Ordre du jour :

- Présentation des enseignants, représentants des parents d'élèves, représentants de la commune
- Effectifs et classes
- L'association sportive de l'école de Marthod
- Activités des classes, projets
- Règlement intérieur des écoles de Savoie
- Projet d'école
- APC et nouveaux rythmes scolaires
- Travaux et aménagements divers

1) Présentation des enseignants, représentants des parents d'élèves, représentants de la commune

Lors des prochains conseils d'école, seuls les parents d'élèves titulaires seront convoqués par papier. S'ils ne peuvent assister à la réunion, ils se chargeront de prévenir l'un des suppléants afin qu'il le remplace.

2) Effectifs et classes

Cette année, 131 enfants ont fait leur rentrée en septembre. Ils sont répartis sur 5 classes (2 maternelles et 3 élémentaires). Depuis le 10 novembre, deux nouveaux élèves sont inscrits. L'effectif total sur l'école compte donc 133 élèves.

Monsieur Hennequin remercie les enseignants d'avoir réagi rapidement lors de l'inscription des deux nouveaux enfants arrivés sur la commune.

48 enfants en maternelle sur 2 classes de PS/MS/GS avec chacune 24 enfants.

85 élèves en élémentaires répartis en 3 classes :

- Chez M. Battentier, une classe de CP/CE1 avec 27 élèves dont 16 CP et 11 CE1.
- Chez Mmes Jamet et Peretto, une classe de CE1/CE2/CM1 avec 28 élèves dont 7 CE1, 16 CE2 et 5 CM1.

- Chez Mmes Marin et Perrucchetti, une classe de CM1/CM2 avec 30 élèves dont 11 CM1 et 19 CM2.

Une campagne de prévision d'effectifs pour la rentrée 2015 a été demandée par l'inspection académique. Une liste des enfants nés en 2012 (futurs petits) a été demandée en mairie. Il semblerait que cette liste ne soit pas exacte. La directrice demande donc à la mairie de faire un bilan des enfants nés en 2012 et présents sur la commune afin de connaître réellement les effectifs pour l'année prochaine.

La mairie envisage de faire une réunion avec les parents d'élèves en janvier 2015 afin de faire le point sur l'organisation du périscolaire, les améliorations qui pourraient être apportées.

3) L'association sportive de l'école de Marthod

Lors de l'assemblée Générale, du 29 août 2014, un nouveau bureau a été élu après démission de tous les membres de l'ancien bureau. Voici la composition du nouveau bureau :

Présidente : COMBAZ Sylviane

<u>Trésoriers</u> : BATTENTIER Christophe, MARIN Caroline

Secrétaire : JAMET Clotilde

Membre: VEYRAT-MASSON Marie-Laure

Pour l'année 2014/2015 le sou des écoles à fait un versement de 10 000 euros à cette association afin de financer les activités des classes et certains transports.

Etat des dépenses au 16/10/2014

Achat de jeux pour la maternelle : 342.60 euros

Intervention Agnès Martin + achat de livres 744 euros

Achat de livres pour les élémentaires : 90 euros

Achat de jeux pour les classes de cycle 3 (cadeaux de noël) : 300 euros

Acompte pour les spectacles du Dôme : 602.80 euros

4) Activités des classes et projets

La gratuité des activités de l'école publique est un principe sans cesse réaffirmé. Toutefois, selon leur coût et leur nature (obligatoire ou facultative) une participation symbolique au regard de la qualité, de la diversité et de la fréquence qui sont proposées peut être demandée. Rappelons que la municipalité de Marthod et le Sou des écoles apportent une aide précieuse et importante pour assurer en grande partie leur financement.

- ⇒ Le Conseil d'Ecole est amené à se positionner sur le principe d'une participation financière des familles lors des sorties culturelles. Une participation symbolique (1 €) leur sera demandée.
- ⇒ Après avis des membres et notamment des délégués de parents, le principe est adopté à l'unanimité. Un mot sera distribué aux enfants afin que la somme due soit apportée aux enseignants.

Maternelles	CP/CE1	CE1/CE2/CM1	CM1/CM2
Sortie au fort de l'estale	5 séances de Patinoire	7 séances de piscine les	7 séances de piscine les
annulée pour cause de	entre janvier et février	jeudis entre novembre	jeudis entre février et
mauvais temps	les jeudis après-midi	et décembre de 9h à 10h	avril de 9h à 10h
Projet avec Aurélie Fil de	Un spectacle au Dôme	Un spectacle au Dôme	Un spectacle au Dôme
faire: 3 interventions	Aladin le 18 décembre à	Tel Quel le 15 janvier à	Moby Dick le 5 février à
afin de construire un	14h30	14h30	14h30
	141130	141130	141130
personnage en matériel			La suparmarchá da l'art
de récupération.			Le supermarché de l'art
			les 28, 29 et 30
Sorties cinéma les 9			novembre
décembre et 10 mars	Une séance de cinéma Charlot soldat le 5 novembre à 9h		
		Une semaine de ski de fond encadrée par M.	
Un spectacle au Dôme le		Battentier et Mme Combaz du 5 au 9 janvier	
27 février			
Une sortie médiathèque			
Une sortie neige			

<u>Semaine de ski</u>: Afin de permettre aux élèves des classes de Mmes JAMET et MARIN de bénéficier du même temps de ski que les années précédentes, les enseignants souhaiteraient faire finir la classe tous les jours à 16h30 pour ces élèves. Ces heures seraient effectuées sur les heures d'APC, après accord des parents d'élèves.

Madame Agnès Martin (auteure de littérature de jeunesse) est intervenue les 2 et 3 octobre pour toutes les classes de l'école afin de parler de son métier et de la démarche pour créer des livres. Cette action est le point de départ d'un travail sur l'année pour toute l'école autour des livres, du mime et du théâtre. Afin de poursuivre ce projet, les enseignants demanderont l'intervention à Sylvie Castaing.

Mme Farys demande si les classes de découverte réalisées par le passé seront reconduites. Madame Marin n'est pas contre l'idée de reprendre ces séjours. Les enseignants se concerteront afin de voir si cela est réalisable pour les années à venir en fonction des effectifs et des projets qu'ils souhaitent menés. Si une classe de découverte a lieu, les élèves de cycle 3 ne réaliseront plus la semaine de ski de fond.

5) Règlement intérieur des écoles de Savoie

Un nouveau règlement départemental des écoles de Savoie est en préparation. Les enseignants attendent donc sa publication pour modifier le règlement intérieur de l'école. Ce nouveau règlement sera validé lors d'un prochain conseil d'école.

6) Projet d'école

Le bilan du projet d'école 2010/2013 a été effectué par les enseignants l'année dernière. La rédaction du nouveau projet 2015-2018 se fera durant les deuxième et troisième trimestres. Il sera présenté lors du dernier conseil d'école.

7) APC et nouveaux rythmes scolaires

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) ont lieu cette année les lundis, mardis et jeudis de 11h30 à 12h, ce qui semble convenir aux élèves et aux enseignants au regard de la qualité du travail réalisé. Sur cette période, 15 élèves ont été pris en charge pour de l'aide personnalisée.

Nouveaux rythmes scolaires:

Les enseignants notent une fatigue des élèves plus tôt dans la période en comparaison des années précédentes. Les élèves semblent désorientés par l'alternance de jours longs et courts et ce même au cycle 3. Les après-midi courts désorientent également le rythme pédagogique des classes où il est difficile de mettre en place des activités de découverte du monde.

Une semaine régulière avec des horaires à 15h45 tous les après-midis, permettrait peut-être de réguler cela.

<u>Les horaires</u>: Afin de permettre une meilleure fluidité lors des sorties de classe, les enseignantes de maternelle souhaiteraient que les personnes de la cantine/garderie/TAP venant chercher les élèves soient présentes à 11h20, 16h20 et 14h50.

Mr Hennequin annonce que suite à un conseil municipal, une conseillère déléguée aux affaires scolaires a été nommée. Il s'agit de Mme Bachollet Sabrina qui sera désormais l'interlocutrice privilégiée pour les enseignants et les parents d'élèves.

Monsieur le maire, émet une réserve quant à la qualité des TAP offerts par la commune aux enfants les mardis et vendredis de 15h à 16h30 tout en reconnaissant le dévouement de son personnel communal. Un bilan ultérieur sera réalisé en partenariat avec tous les parents d'élèves.

Madame Tartarini, personne chargée de l'organisation de la cantine, de la garderie et des TAP évoque une organisation difficile en ce début d'année ce qui a demandé de nombreux ajustements. En annexe, une description de l'organisation des TAP pour les élémentaires et les maternelles est présentée. Actuellement 85 enfants sont présents le mardi et 90 le vendredi.

Madame Deville-Cavelin demande à connaître la liste des personnes intervenant auprès des enfants lors des moments périscolaires.

Liste des personnes encadrant la cantine

Mmes Chauvet Geneviève, Tartarini Gladys, Bodi Sylvie, Vignier Claudine, Rubino Amandine.

Liste des personnes encadrant la garderie

Mmes Perronier Emmanuelle et Bussière Michelle, Chauvet Geneviève

Liste des personnes encadrant les TAP :

Mmes Perronier Emmanuelle et Bussière Michelle (ATSEM) encadrent les maternelles. Elles sont rejointes par Batisse Laëtitia.

En élémentaire, il y a Mmes Chauvet Geneviève, Tartarini Gladys, Bodi Sylvie, Vignier Claudine, Rubino Amandine.

Deux intervenants extérieurs interviennent également auprès des enfants : Mr Hennequin en ping pong et Mme Désarmaux en théâtre.

A chaque fin de période Mme Tartarini enverra un mail aux parents afin qu'ils pensent à inscrire leurs enfants pour la période suivante. Des permanences en mairie sont réalisées le lundi de 14h30 à 16h et le vendredi de 9h à 10h30.

Monsieur Joguet annonce que les aides du gouvernement apportées aux communes pour l'organisation des TAP sont reconduites pour une année.

Point sur le calendrier scolaire :

<u>Pont de l'ascension</u>: Les enfants n'auront pas classe le jeudi 14 et le vendredi 15 mai.

Les heures du vendredi 15 mai (3h du matin + 1h30 de l'après-midi) seront rattrapées les mercredi 29 avril et 6 mai après-midis.

Mercredi 29 avril : 13h30/16h30 Mercredi 6 mai : 13h30/15h

Monsieur Hennequin contactera les transports scolaires afin de définir les horaires de passage de ces derniers.

8) Travaux et aménagements divers

- Les employés communaux ont accroché les moutons sous le préau et ont réparé le grillage de la cour maternelle.
- <u>Informatique</u>: demande de 3 postes portables dans les classes d'élémentaires et d'un vidéoprojecteur. La mairie a commandé les ordinateurs demandés. La demande de vidéoprojecteur est à l'étude.
- **Un nouveau photocopieur** a été mis à disposition des enseignants en début d'année.
- Madame Marin demande la mise en place d'un container poubelle pour les ATSEM qui font le ménage dans lequel elles pourraient jeter directement les déchets sans demander l'intervention des employés communaux qui viennent chaque semaine enlever les poubelles. Des containers de tri sont également demandés pour les classes.
- Des ronces et des orties envahissent la cour maternelle.
- Des matelas inutilisés sont entreposés dans la classe de Mme Veyrat-Masson. Monsieur Joguet n'a à l'heure actuelle aucun autre endroit pour les stocker. Un point avec les différentes associations de Marthod est en projet. Ces matelas pourraient peut-être intéresser l'une d'elles.
- Les enseignants remercient la mairie pour la réalisation d'une cuisine permettant la prise de leurs repas du midi ainsi que les ateliers avec les maternelles.

Madame Farys évoque le mécontentement de certaines familles au sujet d'une délibération du conseil municipal concernant une ligne budgétaire de la commune. Monsieur Hennequin précise que cette délibération est prise depuis 2010 et concerne une participation des parents pour financer les accompagnateurs (agents communaux. Pour madame FARYS cette délibération a été prise en 2009 pour compenser le maintien du bus de midi. Conscient du manque de clarté dans ce dossier et de la discorde provoquée par cette décision Monsieur le Maire a décidé de sursoir à son exécution. Monsieur le Maire

souhaite mener une étude plus approfondie des motifs initiaux qui ont décidé de cette délibération et pour une meilleure appréciation du dossier transport, il invite madame Farys à prendre contact avec lui personnellement afin de discuter de cette question en dehors du Conseil d'Ecole. Monsieur le Maire rappelle que la compétence transport appartient à la CoRAL et qu'il sera important de se pencher sur les conditions de transport pour la rentrée 2015 en particulier au niveau tarifaire.

Séance levée à 20h.